

DÉCISION MUNICIPALE

2025- 064

Service : Finances – commande publique
Références : LD

Objet : Marché 2025_11 – Fourniture, pose et installation du matériel de restauration collective

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu l'article L.2125-1 du Code de la commande publique relatifs aux techniques d'achat ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée relative à la fourniture, pose et installation du matériel de restauration collective ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru au Moniteur le 11 mars 2025 (annonce n° AO-2512-0888 et sur le profil acheteur le 11 mars 2025 ;

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2025 ;

décide

Article 1 : De signer l'acte d'engagement du marché de fourniture, pose et installation du matériel de restauration collective et de retenir la proposition de l'entreprise DFM pour un montant total forfaitaire de 40 950,00 € HT.

Article 2 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville

A Couëron, le 11/06/2025

 Carole Grelaud
Maire


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du

au

Transmise en Préfecture le :